



asbl

Prix Régine Orfinger-Karlin 2014

10 décembre 2014

Palais de Justice de Bruxelles

Dossier de presse

Une activité organisée avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

culture.be





HISTORIQUE DU PRIX REGINE ORFINGER-KARLIN

En 1996, lors de son assemblée générale, la Ligue des droits de l'Homme décida de créer un prix au nom de l'une de ses « dirigeantes historiques ». C'est ainsi qu'est né le prix Régine Orfinger-Karlin, du nom de cette figure emblématique qui participera, entre autres, à la renaissance de la Ligue à la sortie de la guerre.

Depuis 1996, à raison d'une fois tous les deux ans, la Ligue des droits de l'Homme récompense une personne ou une association qui s'est distinguée par son action militante en faveur de la promotion des droits humains.

Les caractéristiques du prix Régine Orfinger-Karlin sont les suivantes :

1. Le Prix a pour but d'encourager la promotion et la défense des droits humains, tout particulièrement concernant des groupes vulnérables, soit en faveur du progrès de l'égalité des hommes et des femmes, soit en matière de droit des étrangers.
2. Le Prix vise à reconnaître et à récompenser une personne, sans distinction d'âge, un groupe ou une association, qui oeuvre et se distingue en ce sens, notamment en mettant en évidence la nécessité de la résistance aux atteintes aux droits humains.
3. Le Prix est uniquement attribué à des réalisations situées en Communauté française de Belgique.

Lors de la première édition en **1996**, un groupe d'avocats présenta la candidature de Nabela Benaissa qui remporta le prix.

En **1998**, le prix fut attribué conjointement au **Collectif contre les expulsions** ainsi qu'à une communauté peule parrainée par l'asbl l'Autre « lieu », maison d'accueil pour personnes atteintes de troubles de santé mentale.

L'édition **2000** a récompensé le **collectif Action Birmanie** (des étudiants de l'UCL qui militent contre les activités de Total Fina en Birmanie).

L'édition **2002** a récompensé un **projet de film documentaire sur la réinsertion des personnes sortant de prison.**

L'édition **2004** fut un peu particulière pour le prix Régine Orfinger-Karlin. En effet, la Ligue des droits de l'Homme a profité de ce rassemblement pour, d'une part, commémorer les 60 ans de la Libération, et d'autre part, rendre un hommage à Régine Orfinger-Karlin, décédée peu de temps auparavant.

A cette double occasion, la cérémonie de remise du prix fut accompagnée de la projection d'un film documentaire « *A mon père résistant, le deuil et le secret* » dans lequel Régine Orfinger-Karlin revient sur sa participation dans la résistance pendant la guerre.

Cette soirée fut également l'occasion pour certaines personnes de souligner la carrière exemplaire de cette juriste militante pour le droit des femmes et des marginalisés.

L'édition 2004 s'est clôturée avec la remise d'un prix à l'association « **Vent Sauvage** » pour son projet de lutte contre les violences à l'égard des femmes.

L'édition **2006** a récompensé un collectif de militants anti-précarité : « **Bob le précaire** »

L'édition **2008** correspondait aux 60 ans de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Le prix a été remis le 10 décembre 2008 au **comité du quartier Midi**, un Comité d'habitants du quartier midi mobilisés pour le droit à l'habitat.

En **2010**, c'est l'association « **Les Catacombes** » qui a été récompensée. L'association « Les Catacombes » est une Communauté de base, membre du réseau P.A.V.E.S, qui rassemble des Chrétiens réformateurs promouvant les libertés et les droits humains. Ses membres se mobilisent autour des difficultés suscitées par un séjour carcéral et organise une maison communautaire qui accueille des personnes isolées en quête d'hébergement lors de leur congé pénitentiaire ou après leur libération.

En **2012**, La Ligue des droits de l'Homme a récompensé **l'asbl Intact** pour le soutien juridique qu'elle apporte aux femmes victimes de violences "traditionnelles" et en particulier les mutilations génitales.



Biographie de Régine Orfinger-Karlin

Née dans les années 1910, Régine Orfinger-Karlin fut, après des études de droit, la deuxième femme inscrite au barreau d'Anvers. Rayée de ce barreau juste avant la guerre 40-45 parce qu'elle était juive, elle entra dans la résistance pour s'y engager de plus en plus activement après la dénonciation qui conduisit à l'exécution de son mari.

Après la guerre, elle élèvera seule ses deux enfants et participera à la refondation de la Ligue belge des droits de l'Homme. Elle sera membre du Comité central de la Ligue belge, puis du Conseil d'administration de la Ligue des droits de l'Homme jusqu'en 1996, année où elle en sera élue Présidente d'honneur.

Toute sa vie, cette résistante armée, militante féministe et antiraciste a consacré ses talents de juriste à la mise en place et à l'organisation de groupes de pression comme «A travail égal, salaire égal», le « Comité pour la Dépénalisation de l'Avortement » dans les années '70, ainsi qu'à la mise sur pied de nombreuses associations progressistes d'avocats.

Régine Orfinger-Karlin était et restera la femme de tous les combats.

Régine Orfinger-Karlin est décédée le 28 décembre 2002 à l'âge de 91 ans.

LES NOMINES DE L'EDITION 2014



Hart boven Hard/ Le cœur pas la rigueur

Une initiative citoyenne contre les politiques portant atteintes aux droits économiques, sociaux et culturels des citoyens.

Hart boven Hard est une initiative citoyenne qui réunit des individus et des associations qui se soucient les uns des autres et qui, inquiets des politiques annoncées au niveau flamand et fédéral, défendent des choix plus humains et respectueux des droits économiques, sociaux et politiques. Mais plutôt qu'une approche purement économique de la société, « Hart boven hard » prône l'égalité, la solidarité et de l'oxygène pour les citoyens.

« Nous croyons que les forces unies sont la base des choix humains. Nous transmettons le sentiment que c'est possible : sécuriser l'avenir de nos enfants, notre prospérité et notre bien-être et, en même temps, investir dans des services sociaux meilleurs et abordables. Chacun doit pouvoir trouver un travail qui lui convient. Voilà le vrai progrès !

Nous voulons faire en sorte que chacun ait le sentiment qu'il ou elle puisse contribuer à une société où le cœur prime sur la rigueur, si seulement nous nous coordonnons. Agir solidairement en se souciant les uns des autres, c'est ça réellement construire la confiance. Nous attendons du gouvernement qu'il partage cette attention. Ceux qui méprisent l'égalité, la justice et d'autres valeurs du vivre-ensemble, peuvent compter sur notre opposition. »

Site web : www.hartbovenhard.be

Une présentation plus développée de Hart boven Hart est disponible à la fin du dossier de presse en version néerlandaise. La traduction française sera ajoutée ultérieurement.



Yvan Mayeur, bourgmestre de Bruxelles

A la différence de son prédécesseur et à contre-courant de la ligne politique fédérale axée exclusivement sur les violences envers les forces de l'ordre, le bourgmestre de Bruxelles a pris des mesures visant à lutter contre les violences policières. Non sans un certain courage politique.

A l'image de Magda De Galan qui, en 2012, avait été nommée pour avoir fait preuve de courage politique en menant une action concrète pour lutter contre la surpopulation carcérale à Forest, la LDH tient à marquer son soutien au Bourgmestre de Bruxelles quant à son action contre les violences policières depuis sa prise de fonction.

Alors que les syndicats policiers organisent un déni quasi-systématique de l'existence de ces violences et que le gouvernement se concentre, certes légitimement mais malheureusement exclusivement, sur la réponse à apporter aux violences envers les policiers sans prendre en considération l'existence tout aussi répréhensible des violences policières, le bourgmestre de Bruxelles semble avoir pris conscience de la réalité du nombre anormalement élevé de plaintes dans sa zone de police.

A son initiative, la Ville de Bruxelles va se constituer partie civile contre deux policiers violents et qui ont porté atteinte à l'image de la police.

Cette action rejoint les revendications de la LDH et, plus globalement, les efforts de M. Mayeur pour mettre fin à l'impunité de fait des violences policières, dénoncées par l'observatoire des violences policières mis sur pied par la LDH, sont méritoires.



Ligue des droits de l'Homme
Communiqué de presse - 10 décembre 2014
Le collectif « Les Morts de la Rue »
reçoit le Prix Régine Orfinger-Karlin 2014

La Ligue des droits de l'Homme a récompensé l'action du collectif « Les Morts de la Rue » en décernant à son réseau bruxellois le Prix Régine Orfinger-Karlin à l'occasion d'une cérémonie qui s'est tenue, le vendredi 10 décembre au Palais de Justice de Bruxelles en présence de Françoise Tulkens, ancienne vice-Présidente de la Cour européenne des droits de l'Homme.

Depuis 1996, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'Homme du 10 décembre, la LDH organise la remise du Prix Régine Orfinger-Karlin.

En remettant ce prix tous les deux ans, la LDH récompense une personne ou une association œuvrant à la protection et à l'aide des groupes vulnérables (mineurs, étrangers, allocataires sociaux, malades mentaux...) qui s'est distinguée en mettant en évidence la nécessité de la résistance aux atteintes aux droits humains. La LDH s'engage à doter le/la lauréat-e d'un montant significatif pour une action ou un projet réalisé en 2013 et 2014.

L'association *Hart Boven Hart*, le collectif *Les Morts de la Rue* et le bourgmestre de Bruxelles, Yvan Mayeur, étaient les trois nominés pour l'édition 2014 du Prix.

La LDH a souhaité récompenser, par l'entremise de son Réseau Bruxellois, le Collectif *Les Morts de la Rue* pour son action visant à offrir un adieu digne aux personnes sans abri décédées.

Ce collectif, né il y a dix ans, réunit d'anciens habitants de la rue et des associations qui agissent ensemble pour prendre connaissance des décès des personnes ayant connu la rue, informer ceux qui les ont connus, veiller à la dignité de leurs funérailles et leur rendre hommage collectivement, une fois par an.

Ce collectif rend ainsi aux morts de la rue leur dignité et dénonce les inégalités jusque dans la mort. Il organise des funérailles individuelles en collaboration avec tous les acteurs concernés. En 2006, pour la première fois, la cérémonie annuelle a été accueillie dans la Salle Gothique de l'Hôtel de Ville de Bruxelles. Cette cérémonie est un événement important pour les proches des personnes décédées, pour les travailleurs sociaux qui les ont connues, et pour les personnes en situation de rue elles-mêmes.

Texte de remerciement du lauréat



Notre Collectif des Morts de la Rue est très fier ce soir de gagner ce Prix.

On se bat depuis dix ans pour que les droits des personnes sans-abris décédées soient respectés. Parce que l'exclusion se poursuit jusque dans la mort.

S'il y a un moment dans la vie où l'on devra être égaux, c'est dans la mort.

C'est donc important que nos morts ne soient pas enterrés anonymes et seuls.

Je remercie toutes les personnes présentes aujourd'hui pour leur travail au quotidien de veiller à faire respecter les droits de chacun.

Je félicite aussi tous les membres du noyau de notre Collectif : ceux qui sont toujours là, qui portent le projet, sur qui on peut toujours compter.

Merci d'être là toute l'année et de résister à l'indifférence au quotidien.

Présentation à l'occasion de la Journée Internationale des Droits de l'Homme,
Remise du Prix Régine Orfinger-Karlin 2014.



COLLECTIF LES MORTS DE LA RUE

Réseau Bruxellois qui agit pour un adieu digne pour les
personnes sans abri décédées

TABLE DES MATIERES

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

- Mission
- Valeurs
- Définition d'un Mort de la Rue
- Objectifs
- Activités
- Historique

2. STRUCTURE ET PARTENAIRES DU COLLECTIF

- La coordination du Collectif
- Le noyau
- Les membres
- Le Réseau Elargi

3. DONNÉES CHIFFRÉES DE 2013

4. OBJECTIFS POUR LE FUTUR

- Etendre l'action sur les 19 communes
- Formaliser la collaboration avec la Ville de Bruxelles
- Création d'un site web et augmenter la visibilité de l'Association
- Création d'un Réseau Belge
- Obtenir une subvention récurrente
- Une étude sur la mortalité des habitants de la rue à bxl

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Mission

Agir, ensemble avec tous les acteurs concernés et prioritairement avec les habitants de la rue, pour un adieu digne pour les (ex-)habitants de la rue en Région Bruxelloise.

Valeurs

La dignité humaine, le respect, la tolérance, l'égalité, l'équité, la participation, la lutte contre la pauvreté, la solidarité, l'ouverture, l'interconvectionnalité

Définition d'un Mort de la Rue

Un mort de la rue est chaque personne décédée qui a vécu dans les rues de la Région Bruxelloise.

Objectifs

- Avoir connaissance des décès de personnes ayant vécu à la rue pour pouvoir en faire part à leurs proches
- Améliorer les conditions dans lesquelles les personnes qui ont vécu dans la rue sont traitées après leur décès¹
- Assurer une présence aux obsèques de personnes ayant connu la rue, si aucun proche n'a été retrouvé
- Promouvoir la participation des (ex-)habitants de la rue à la totalité des activités
- Travailler autour de la commémoration / mémoire de la personne
- Impliquer et soutenir les familles, les amis, le secteur psycho-médico-social de la Région Bruxelloise²
- Témoigner des difficultés auxquelles les habitants de la rue sont confrontés
- Recueillir et partager des informations³

¹ Faire évoluer les pratiques de chaque commune dans l'application de la loi sur les obsèques des indigents. La notion de décence des obsèques n'est pas définie, elle est donc interprétée différemment dans chaque commune. Ce qui nous semble essentiel :

- Que chaque personne puisse être accompagnée par ceux qui l'ont connue
- Présence possible à l'inhumation : information à temps, choix de l'horaire, horaires respectés,
- Possibilité de personnaliser l'hommage, de passer par un lieu de culte, selon les convictions de la personne
- Emplacement identifié par une plaque au nom du défunt

² Dans les démarches qu'ils sont en droit d'effectuer, dans le travail de deuil, en les mettant en lien avec ceux qui ont connu la personne décédée, en les invitant à prendre la parole aux cérémonies d'hommage

Activités

- Faire part des décès aux personnes concernées
- Soutien aux proches et au réseau dans l'organisation des cérémonies d'adieu individuelles pour les (ex-) habitants de la rue en Région Bruxelloise durant toute l'année
- Organisation de réunions mensuelles, ouvertes à tout le monde, où sont prises collectivement toutes les décisions
- Organisation d'une visite collective au cimetière de Bruxelles début novembre. Accompagnement de visites au cimetière tout au long de l'année
- Organisation d'une cérémonie annuelle pour commémorer et rendre hommage à tous les morts de la rue, décédés au cours de l'année écoulée
- Recueil d'informations sur les décès, pour pouvoir établir quelques statistiques et peut-être contrer certaines idées reçues, comme l'idée répandue selon laquelle les personnes qui vivent en rue ne meurent que l'hiver. Ce travail n'est à l'heure actuelle pas exhaustif ni scientifique, mais, à notre connaissance, aucun organisme n'étudie la mortalité des personnes ayant connu la vie à la rue à Bruxelles.

Historique

Deux événements ont été à la source de la création du Collectif, il y a dix ans. D'une part, la découverte révoltante des corps de deux personnes à la Gare du Midi, un certain temps après leur décès, début 2005. D'autre part, les actions pour le droit au logement d'octobre 2004, où un cercueil avait été choisi comme symbole, marqué d'un calicot « *Enfin un domicile fixe !* ». Les participants ont alors spontanément commencé à lister les personnes de la rue dont ils avaient appris le décès, et à scander cette liste.

Des personnes concernées (habitants de la rue, travailleurs sociaux, bénévoles, militants) ont alors décidé d'agir ensemble pour prendre connaissance de la réalité des décès des personnes ayant connu la rue, informer ceux qui les ont connus, veiller à la dignité de leurs funérailles et leur rendre hommage collectivement, une fois par an. Dès lors, des funérailles individuelles ont été organisées, en collaboration avec tous les acteurs concernés. En 2006, pour la première fois, la cérémonie annuelle a été accueillie dans la Salle Gothique de l'Hôtel de Ville de Bruxelles. Cette cérémonie est un événement important pour les proches des personnes décédées, pour les travailleurs sociaux qui les ont connues, et pour les personnes en situation de rue elles-mêmes. En 2011, avec l'accord et le soutien de la Ville de Bruxelles, un arbre est planté près de la gare centrale, monument vivant à la mémoire des Morts de la Rue.

³ Informer correctement le secteur psycho-médico-social, les pouvoirs politiques et la société au sens large de la mortalité des (ex-)habitants de la rue en Région Bruxelloise.

2. STRUCTURE, FONCTIONNEMENT ET PARTENAIRES DU COLLECTIF

Le Collectif est un réseau largement ramifié : la coordination, les habitants de la rue, les organisations du secteur sans-abri et plus largement le secteur psycho-médico-social, certains services communaux, la police locale de Bruxelles-Ixelles (équipe Herscham), des représentants de diverses confessions, les citoyens concernés, les pompes funèbres, les autorités administratives, le personnel de différentes morgues, Ce Collectif est une association de fait.

La coordination du Collectif

La coordination de ce Collectif a, au départ, été assurée par ATD Quart Monde, pendant une période de 6 mois. Depuis mai 2005, c'est l'ASBL Diogènes qui met à disposition les ressources humaines et le soutien logistique nécessaires au fonctionnement du Collectif. Les tâches qui y sont liées sont détaillées dans la rubrique « demande de subsides ».

Le Noyau

Le « noyau » est composé d'(ex) habitants de la rue, de personnes concernées (famille d'une personne décédée après un parcours de rue, par exemple) et d'acteurs de terrain, qui se mobilisent régulièrement pour les différentes actions, dont la réunion mensuelle, accueillie dans les locaux d'une asbl membre du Collectif (Dune asbl), et où sont prises toutes les décisions importantes.

Organisations régulièrement représentées aux réunions : ATD Quart Monde, La Bande asbl, Chez Nous asbl, Les Copains du Petit Bitume asbl, Diogènes asbl, Dune asbl, Les Educateurs de Rue de la Commune de Saint-Gilles, le Front Commun des SDF, La MASS-Bxl asbl, Médecins du Monde, Nativitas, ...

Les Membres

Notre groupe de membres s'étend continuellement. Tous les membres sont en contact avec les habitants de la rue en Région bruxelloise, et sont concernés par la mission du Collectif. La plupart de ces membres font partie du secteur d'aide aux personnes sans abri, mais il y a aussi des représentants d'autres associations, des différents cultes, des personnes sans abri et des citoyens impliqués. Chaque membre est représenté, via l'adresse mail d'une ou de plusieurs personnes, dans la mailing list « Réseau » du Collectif, qui comprend actuellement plus de 100 contacts. Avant de rejoindre ce réseau, chaque service ou personne rencontre des membres du Collectif afin de clarifier les objectifs et les limites de son action.

63 Membres du secteur d'aide aux personnes sans abri (105 contacts email):

Het Anker vzw, Centre Ariane, Armée du Salut – Foyer Georges Motte (3), Article 23, ATD Quart Monde (3), Bravvo, CAW Brussel - Albatros, CAW Brussel – l'Armée du Salut – le Foyer, CAW Brussel – Hobo, CAW Brussel – Kodiel, CAW Brussel – Outreach, CAW Brussel – Puerto, CAW Brussel – De Schutting (2), CAW Brussel - Vrienden van het huizeke, CAW Brussel – Woonbegeleiding, Chant d'Oiseau, Chez Ailes, Chez Nous asbl (2), Le Clos Sainte-Thérèse, Les Copains du Ptit Bitume asbl, Corvia asbl, CPAS 1000 Bruxelles – service de soins et d'aide à domicile, l'aDAS, Diogènes asbl (8 contacts), Dune asbl (3), Educateurs de Rue de la Commune d'Etterbeek, Educateurs de Rue de la Commune de Saint-Gilles, Entre deux, La Fontaine (5), Front Commun des Sdf (2), Gardiens de Paix Woluwe Saint-Pierre, Ihiving vzw, le Home Baudouin (2), L'hôpital César de Paepe, l'Hôpital Saint-Jean la Morgue, L'Hôpital Saint-Pierre (3), Housing First Smes-B, les Infirmiers de Rue (3), l'Ilot, Jes

vzw, Latitude Nord, LaMass-Bxl (2), La Maraude de Saint-Joss, Médecins du Monde (6), Nativitas, Le nouveau 150, Pag-asa, Petits Riens asbl, pierre d'Angle (3), La Police Locale du Zone Bruxelles Capitale – Ixelles Team HERSCHAM, Poverello (3), le Projet Lama Anderlecht, Quartier des Libertés (3), le Relais (2), La Ruelle, Sant-Egidio (Kamiano), le SAMU Social (3), SAS-CPAS 1000 Bruxelles, Securail, Smes-B, Solidarité nouvelles, la STRADA (3), Talita.

10 Autres membres du monde associatif (11 adresses email):

L'Association Francophone d'Aide aux Handicapés Mentaux, l'Association pour les Inhumations et Créations, Axcent asbl, La Bande ASBL, Le Conseil Polonais de Belgique, l'Équipe Pastorale de l'Église du Béguinage, l'Équipe Pastorale de l'Église de Bon Secours (2), l'Équipe Pastorale de Pacheco.

10 Citoyens impliqués

10 citoyens sont impliqués en tant que membre dans le Collectif, parmi lesquels plusieurs personnes (ex-)sans abri.

Le Réseau Elargi

Dans le cadre de ses activités, le Collectif est en lien avec encore bien d'autres acteurs. Le nombre total des personnes impliquées est difficile à estimer. Ci-dessous, les principales collaborations sont détaillées. Une liste plus complète figure en annexe.

Les habitants de la rue de la Région bruxelloise

Le Collectif est un réseau participatif. Nous tentons, dans toutes nos actions, d'impliquer un maximum les (ex-)habitants de la rue.

Tous les acteurs du secteur d'aide aux personnes sans abri de la Région bruxelloise

Tous les acteurs psycho-médico-sociaux de la Région bruxelloise

Les services policiers, actifs dans la Région bruxelloise

La Cellule des Personnes Disparues de la Police, les différents commissariats et l'équipe Hersham sont de précieux contacts. La police informe régulièrement le Collectif quand un décès survient. Le Collectif peut compter sur l'aide de la police pour confirmer ou infirmer une rumeur de décès.

Depuis 10 ans, le Collectif a contribué à l'identification de nombreuses personnes décédées, parfois plusieurs mois après leur décès. 5 d'entre elles n'ont toujours pas été identifiées.

Les acteurs du monde judiciaire

Magistrats, juges d'instruction, avocats.

La Ville de Bruxelles et la Commune d'Ixelles.

Le Premier Échevin et le cabinet des Cultes de la Ville de Bruxelles apportent un petit soutien financier pour l'organisation d'une cérémonie de commémoration annuelle et pour des petits frais de fonctionnement.

Les Administrations communales de la Région bruxelloise:

Le Collectif travaille quasiment quotidiennement avec les services d'État Civil des communes de Bruxelles et d'Ixelles, en soutien mutuel. Les autres communes bruxelloises sont en contact avec le Collectif de façon plus ponctuelle.

Les villes de Bruxelles et d'Ixelles communiquent au Collectif les noms de toutes les personnes indigentes dont elles prennent en charge les obsèques.

Depuis sa création, le Collectif s'est impliqué dans l'organisation des obsèques d'au moins 140 personnes, en étroite collaboration avec les Services Inhumation des communes, les différentes morgues (d'hôpitaux ou de l'Institut Médico Légal) et les cimetières.

Les morgues communales de la Région bruxelloise

Les cimetières de la Région bruxelloise

Les Pompes funèbres

Les Familles des défunts

Le Collectif tente toujours d'entrer en contact avec les familles des défunts... Ces contacts se poursuivent parfois dans la durée : chaque année, elles sont invitées à la commémoration à l'Hôtel de Ville, où elles sont invitées à s'exprimer si elles le souhaitent. Des membres de familles endeuillées participent aussi aux réunions du Collectif.

Les Consulsats, en particulier le Consulat Polonais.

Une partie des personnes dont nous apprenons le décès est ressortissante d'autres pays que la Belgique. Parmi eux, la communauté polonaise est la plus représentée (5 personnes en 2013, déjà 10 en 2014). Les contacts avec le consulat polonais sont nombreux (pour entrer en contact avec les familles, participer à l'organisation de rapatriements, ... 5 rapatriements ont été organisés vers la Pologne depuis janvier 2014).

Les représentants des différents religions et convictions de vie

La presse

Des citoyens impliqués

Le monde artistique

Le Collectif des Poètes de la Ville de Bruxelles rédige régulièrement des poèmes en hommage aux personnes décédées.

Des musiciens, dessinateurs, graphistes, comédiens, ... mettent aussi leur talent au service des actions du Collectif.

La société au sens large

La problématique est fortement médiatisée, et touche bon nombre de personnes éloignées de la réalité des personnes en situation de rue.

Les associations dont l'action est proche

Le Collectif a rencontré les Collectifs de Charleroi, Liège et Namur; il a participé au Forum des Associations à Paris et Lyon avec les Collectifs de Lyon, Marseille, Paris, Bordeaux, Grenoble, Strasbourg, Angers, Beauvais, Rennes.

3. DONNÉES CHIFFRÉES DE 2013

En 2013, nous avons été informés du décès de **46 personnes**. Ce ne sont pas deux personnes de moins par rapport à l'année précédente, ce sont 46 personnes de trop. (2006 : 30, 2007: 32, 2008 : 32, 2009 : 35, 2010 : 43, 2011 : 32, 2012 :48).

Nous n'avons aucune idée du nombre réel de personnes décédées qui ont connu la rue, et pour lesquelles nous n'avons pas été informés.

Parmi ces décès appris en 2013, un remonte à l'année 2011, et plusieurs ont été appris de longs mois après. Ces chiffres sont donc certainement bien en dessous de la réalité.

Le réseau qui prévient du décès d'une personne est un réseau de toutes convictions religieuses, et bilingue. Au total, ce réseau regroupe plus de cent contacts officiels.

Parmi les 46 personnes décédées, il y a **41 hommes et 5 femmes**. L'âge moyen de ces personnes est de **48,3** ans. Il s'agit de la même tranche d'âge chaque année. Soulignons qu'il n'est pas possible d'en déduire l'espérance de vie des personnes qui vivent en rue. Le plus jeune a 30 ans, et le plus âgé 79 ans.

La moitié des morts de la rue de 2013 a la nationalité belge (23). Avec 5 personnes décédées, la communauté Polonaise est de nouveau fort représentée dans la liste. Il y avait 3 personnes Marocaines, 3 personnes Rwandaises et 2 personnes Françaises. Au total, il y avait au moins 13 nationalités différentes.

Presque 70% (**32**) de ces personnes vivait en rue au moment de leur décès. 8 personnes vivaient dans un logement. Les autres étaient hébergées mais privées de logement personnel.

Toutes avaient en commun d'avoir vécu en rue à un moment de leur vie.

22 personnes, soit près de la moitié, sont décédées dans un hôpital. 10 personnes sont décédées en rue ou dans un lieu public. Une personne est décédée dans un parking, une autre dans une chambre d'hôtel.

4 personnes sont décédées chez elles, 2 chez un ami. 2 personnes sont décédées dans un lit d'urgence, 1 personne dans une maison d'accueil.

Les chiffres concernant **les causes de décès** sont incomplets (**27 inconnus**), parce que nous ne recevons pas l'information officielle (résultats d'une éventuelle autopsie) à cause de la loi sur la protection de la vie privée. En plus, ce n'est pas évident de faire la différence entre les causes directes (par exemple une crise cardiaque) et les causes indirectes (par exemple certains comportements à risque).

Nos chiffres sont uniquement basés sur les déclarations orales de témoins du décès et d'intervenants psycho-médicosociaux. Ils doivent être interprétés comme des données non-officielles. Nous savons que **4 personnes sont décédées d'une overdose d'alcool ou d'autres drogues, 3 personnes d'un cancer, 3 personnes des suites d'une agression et 2 personnes d'une crise cardiaque.**

Il n'y a, à notre connaissance, **pas de décès ayant pour cause l'hypothermie ou la chaleur.**

Les **familles des défunts ont organisé 23** cérémonies d'adieu.

Avec le soutien de notre **collectif, 23 cérémonies** d'adieu ont été organisées, auxquelles certains

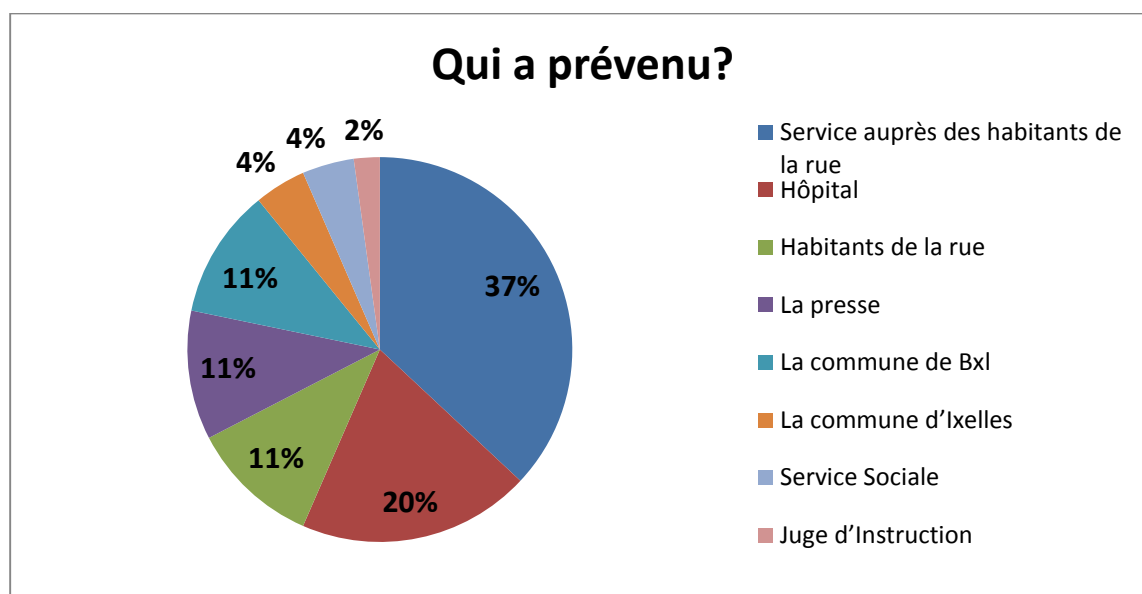
membres de la famille ont parfois assisté. Notre collectif a toujours essayé d'inviter la famille.

23 personnes ont été enterrées en tant qu'indigents. L'enterrement de 20 personnes a été pris en charge par la famille. 1 personne disposait des fonds suffisants pour la prise en charge de son propre enterrement. Notons encore que deux familles ont donné l'ordre d'exhumer un défunt, préalablement enterré en tant qu'indigent à Bruxelles, afin de le rapatrier vers son pays d'origine.

Statistiques collectif 2013

Nous voudrions mettre en évidence qu'il s'agit de personnes qui ont connu la rue à un moment ou un autre dans leur vie. Elles n'étaient pas toutes sans-abri au moment de leur décès, certaines d'entre elles logeaient dans une maison d'accueil, d'autres dans des appartements supervisés, d'autres encore avaient trouvé un logement, etc.

Parmi les 46 personnes décédées, il y a 41 hommes et 5 femmes (approximativement 10 %).



Parmi les institutions qui nous ont fait part du décès d'habitants de la rue, 17 étaient des services sociaux actifs auprès de la personne sans-abri.

A côté du volet institutionnel, les habitants de la rue semblent aussi eux-mêmes actifs dans cette démarche de faire-part des décès, avec une proportion de 5 annonces sur 46.

La presse nous a prévenus 5 fois. La commune de Bruxelles nous a prévenus 5 fois.

Via la Commune d'Ixelles, avec qui nous collaborons de façon plus étroite depuis l'année passée, nous avons été avertis de deux décès.

Deux services sociaux, qui ne travaillent pas spécifiquement avec des personnes sans-abri, nous ont avertis également chacun d'un décès.

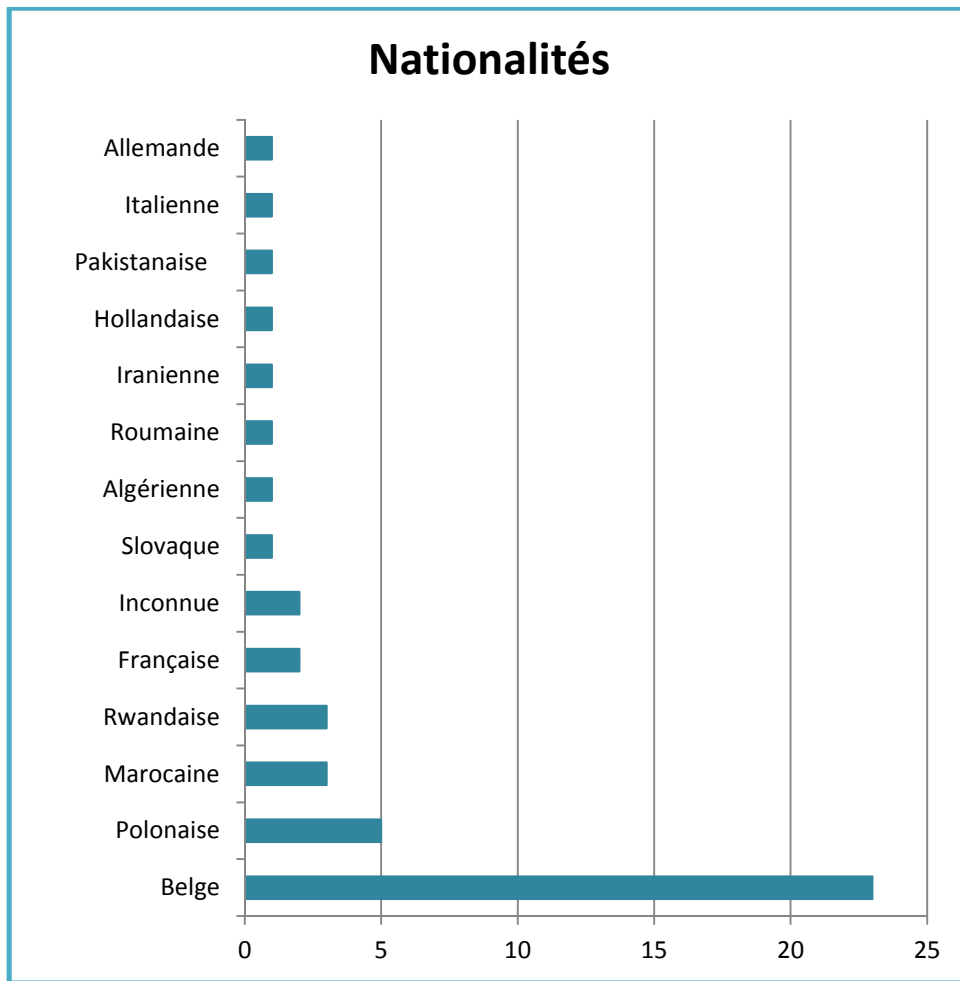
Un juge d'instruction, dans l'espoir de contribuer à l'adieu digne d'une personne décédée, a fait appel à notre collectif.

32 habitants de la rue décédés en 2013 vivaient en rue au moment de leur décès. C'est presque 70%.

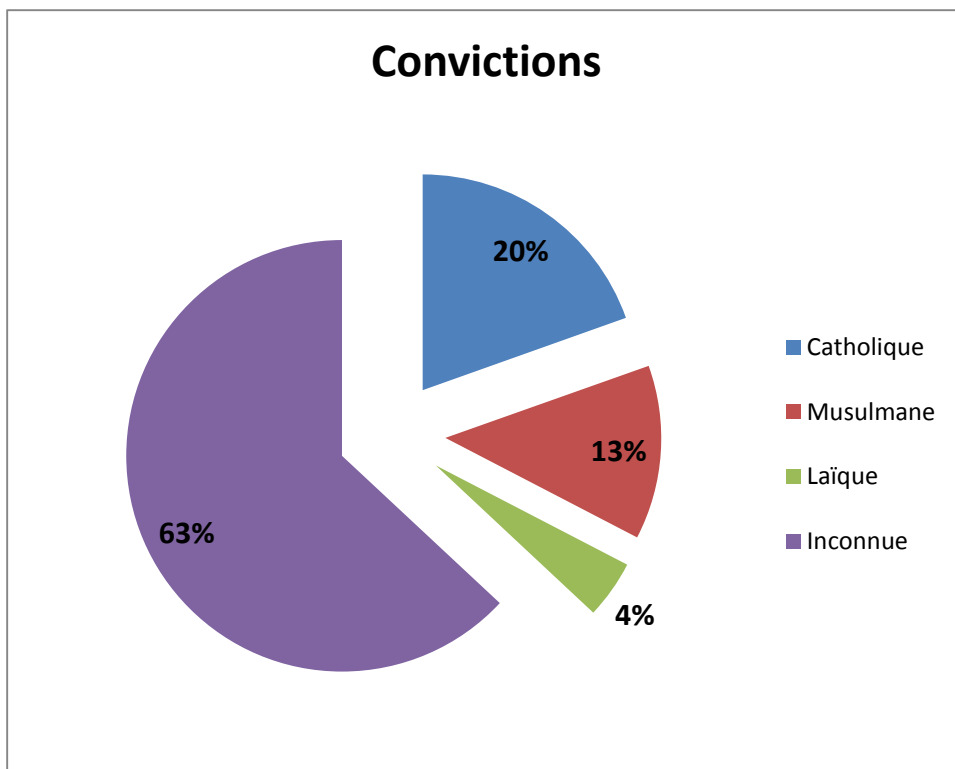
8 personnes habitaient en logement, ce qui représente 17% de la totalité.

Deux personnes vivaient dans un home ; une personne dans une maison d'accueil ; une personne dans un hôpital psychiatrique.

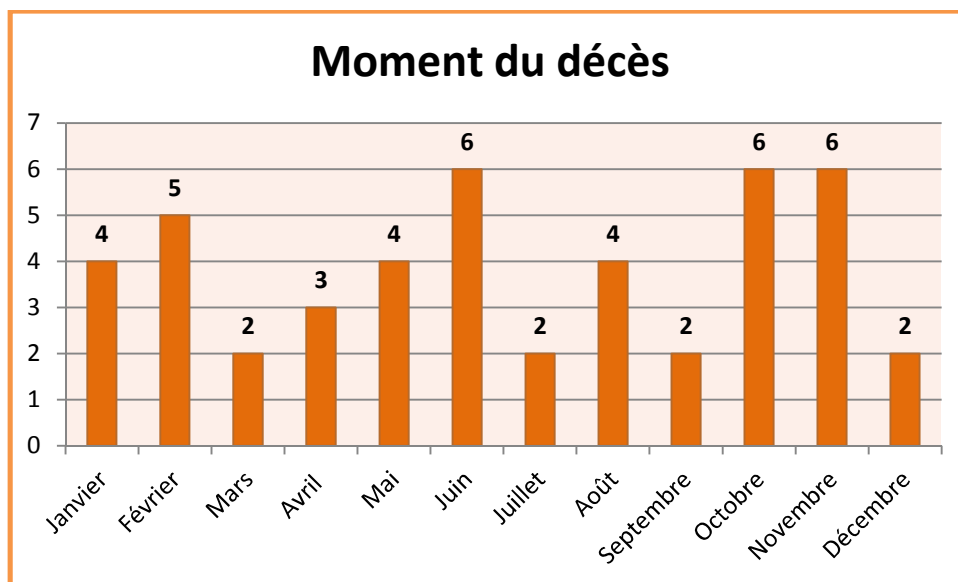
Les 46 personnes décédées avaient pour point commun d'avoir vécu en rue à un moment de leur vie.



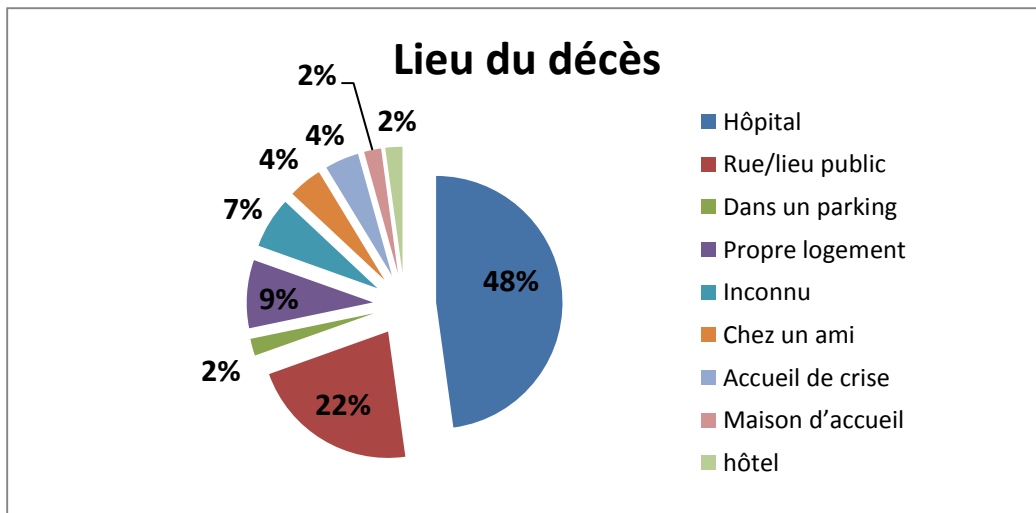
La majorité des habitants de la rue décédés est de nationalité belge. Notons également la forte représentation de personnes marocaines (3) et polonaises (5) parmi les défunts. Au total, il y a au moins **13 nationalités** différentes recensées (contre 10 en 2012 ; 9 en 2011 ; 11 en 2010 ; 8 en 2009).



Pour 63 % des habitants de la rue décédés, la conviction philosophique nous est méconnue.



Comme c'était le cas lors des années précédentes, les décès sont repartis de façon assez uniforme sur les différents mois de l'année. Avec ce constat, nous souhaitons contribuer à la déconstruction de l'idée fautive selon laquelle les personnes sans abri meurent surtout en hiver.



54 % des personnes sont décédées dans une structure : à l'hôpital, dans une maison d'accueil ou dans un centre d'hébergement d'urgence.

26% des personnes sont décédées sur la voie publique, dans un parking ou dans un hôtel.

113% des personnes sont décédées dans leur propre logement ou chez des amis.

Les familles des défunts ont pris en charge un peu moins de la moitié des frais d'inhumation !

Les familles des défunts ont organisé 23 cérémonies d'adieu et étaient présentes à 27 cérémonies.

23 cérémonies d'adieu ont été organisées avec le soutien du Collectif avec la présence de représentants de la famille pour certaines d'entre elles. Le Collectif veille toujours à essayer d'inviter les familles concernées par un décès.

Le chiffre total de 47 cérémonies s'explique par le fait que pour un mort de la rue, deux cérémonies d'adieu ont été organisées. En cas de rapatriement, même si les personnes sont enterrées dans leur pays d'origine selon leur tradition, il existe parfois le désir d'organiser également un adieu digne pour la personne en Belgique.

4. DONNÉES CHIFFRÉES SUR 10 ANS DE FONCTIONNEMENT

Depuis 2005, le Collectif a eu connaissance de 365 décès de personnes ayant vécu en rue. 35 étaient des femmes

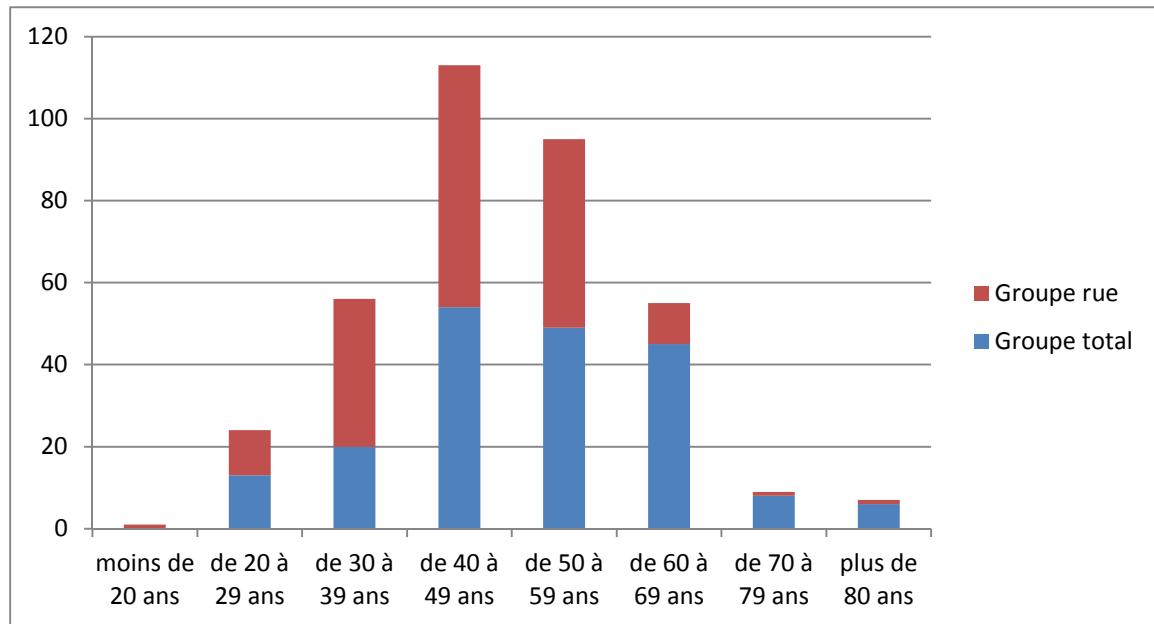
Parmi elles, on sait que 45 % **vivaient en rue** au moment du décès, 22% avaient un logement. Pour 10% d'entre elles, nous n'avons pas connaissance du lieu de vie au moment du décès (avant 2008, cette information n'était pas notée). 23% ne vivaient plus en rue, sans avoir de logement personnel (5% vivaient en squat, 9% en home, 7% en maison d'accueil et 2% hébergés chez des amis)

Pour certains graphiques, nous avons isolé le groupe de personnes en rue au moment de leur décès pour le comparer au groupe total.

La **moyenne d'âge** au moment du décès est de 48 ans, tant pour les hommes que pour les femmes. Elle est de 45 ans pour les personnes qui vivaient en rue au moment de leur décès.

Ce groupe ne comporte pas les personnes vivant dans un home ou une maison de repos, il est normal qu'il soit un peu plus jeune.

La personne la plus jeune avait 18 ans, la plus âgée 85.



Parmi les personnes qui vivaient en rue au moment de leur décès, 12 étaient des femmes (7%). Elles avaient de 24 à 85 ans.

Les **causes de décès** nous sont inconnues dans plus de la moitié des cas (54%).

La plupart des causes qui nous sont rapportées sont des causes indirectes, souvent conséquence de conduites à risque (maladies chroniques, crises cardiaques, overdoses représentent 55% des causes connues). 26% des décès dont nous apprenons la cause sont des morts violentes (agression, accident, incendie, chute). Nous avons eu connaissance de 11 suicides (près de 7%).

Les personnes en situation de rue sont beaucoup plus exposées aux agressions (plus de 80% des décès liés à des agressions ont eu pour victimes des personnes qui vivaient en rue).

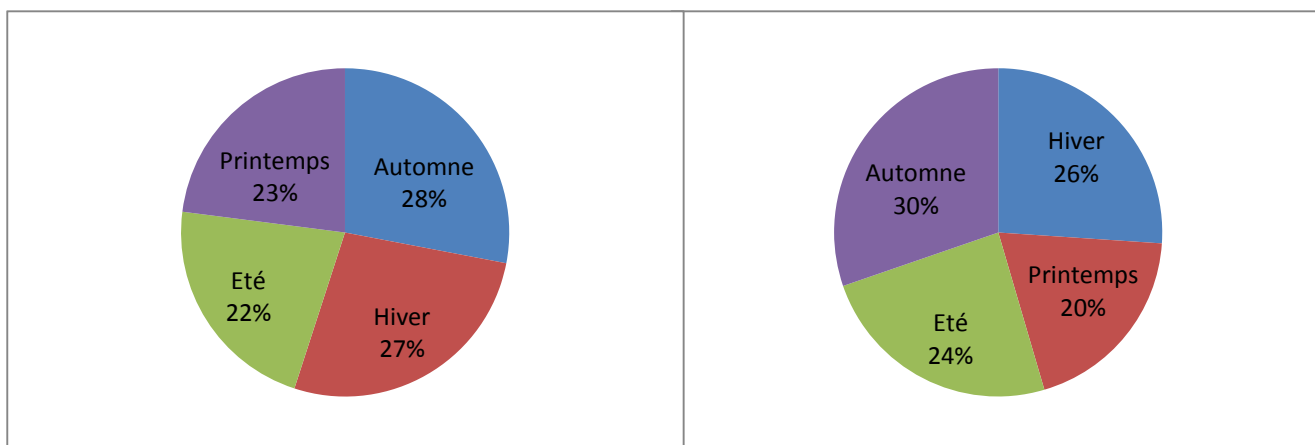
119 décès ont **eu lieu** à l'hôpital (1 décès sur 3). 93 décès (1 sur 4) ont eu lieu dans un lieu public (rue, métro, gares, parcs, etc.). 24 décès sont survenus dans le logement de la personne, 21 dans des homes, 16 dans des squats, 7 dans des maisons d'accueil, 6 dans des hébergements hivernaux, 2 dans des abris de nuit.

Un tiers des décès survient à l'hôpital, que les personnes soient logées, hébergées ou en situation de rue. Près de la moitié (45%) des personnes en situation de rue dont nous apprenons le décès meurent dans des lieux publics, contre 25% pour les personnes en logement ou hébergées.

Les décès ont eu lieu **tout au long de l'année**, tant pour les personnes qui vivent en rue que pour celles qui ont accédé à un logement ou un hébergement.

Groupe total

Personnes en situation de rue



5. OBJECTIFS POUR LE FUTUR

- Développement des partenariats avec les 19 communes bruxelloises
- Formalisation du partenariat avec la Ville de Bruxelles
Le Collectif souhaite signer une convention avec la Ville, où chaque partie s'engage à assurer des tâches et prestations définies, pour tirer vers le haut l'application de la loi sur les funérailles de personnes indigentes.
- Création de nouveaux réseaux, élargir les réseaux existants
Créer un réseau belge avec des associations dont la mission est proche.
Élargir le réseau et continuer à le mobiliser.
- Obtenir une reconnaissance et un subventionnement récurrent
- Création d'un site web pour augmenter la visibilité de l'Association
Création d'un site web prévue fin 2014.
Création d'une nouvelle boîte de réception d'emails.
- Trouver des partenaires pour une étude sur la mortalité des habitants de la rue à Bruxelles.

Les chiffres mentionnés dans ce dossier sont le résultat de rapides statistiques, sur base des données recueillies par la Coordination du Collectif lorsqu'elle a connaissance d'un décès. Ils sont incomplets mais sont, à notre connaissance, les seules données relatives à la mortalité des personnes en situation de rue à Bruxelles.

Le Collectif souhaite travailler en partenariat avec un spécialiste afin d'améliorer son recueil de données, de définir de façon scientifique ce qu'est un « mort de la rue » et de pouvoir mieux connaître cette réalité. Pour avoir accès à certaines informations, il faut des accords multiples : avec les administrations communales, avec les hôpitaux, la justice, ... Il faut le temps nécessaire et des personnes compétentes pour faire ce travail de façon correcte et fondée.

Texte de remerciement du lauréat



Notre Collectif des Morts de la Rue est très fier ce soir de gagner ce Prix.

On se bat depuis dix ans pour que les droits des personnes sans-abris décédées soient respectés. Parce que l'exclusion se poursuit jusque dans la mort.

S'il y a un moment dans la vie où l'on devra être égaux, c'est dans la mort.

C'est donc important que nos morts ne soient pas enterrés anonymes et seuls.

Je remercie toutes les personnes présentes aujourd'hui pour leur travail au quotidien de veiller à faire respecter les droits de chacun.

Je félicite aussi tous les membres du noyau de notre Collectif : ceux qui sont toujours là, qui portent le projet, sur qui on peut toujours compter.

Merci d'être là toute l'année et de résister à l'indifférence au quotidien.



HART BOVEN HARD, C'EST QUOI?

* **Un mouvement citoyen** grandissant, rassemblant des personnes et des organisations qui se préoccupent de la politique et des économies envisagées par les gouvernements flamand et fédéral. Nous nous opposons au regard trop économique sur notre société et nous défendons la solidarité, une valeur au-dessus du profit qui donne de l'oxygène aux gens. Nous travaillons à la base et nous croyons qu'il existe une alternative.

* **Un slogan pour tous ceux** qui souscrivent la déclaration de septembre alternative de HART BOVEN HARD/TOUT AUTRE CHOSE. Les signataires montrent le logo et le message de HART BOVEN HARD/TOUT AUTRE CHOSE dans leur communication et pendant leurs propres activités. Ainsi, nous donnons tous ensemble le même signal, quel que soit notre lieu d'activité : le monde socioculturel, culturel, associatif, syndical, de l'enseignement, des minorités, de la jeunesse, ...

* **La recherche** prolongée d'un élargissement et d'un approfondissement d'une vision plus humaine de cette société. Au-delà des secteurs et des domaines sociaux, nous voulons renforcer la conscience que la croissance ne pourrait être le seul objectif, ni le 'chacun pour soi' le seul moyen. Nos dix 'rêves' plaident pour une tout autre société.

HART BOVEN HARD/TOUT AUTRE CHOSE – les origines

HART BOVEN HARD/TOUT AUTRE CHOSE a vu le jour en août 2014, suite aux premières mesures d'économies du nouveau gouvernement flamand de Bourgeois. A l'initiative du journaliste culturel Wouter Hillaert et de l'éditeur Hugo Franssen, des citoyens et des représentants de différents secteurs se sont réunis plusieurs samedis pour discuter d'une réaction collective, qui s'est traduite dans la 'Déclaration de septembre alternative' : un plaidoyer contre les économies non équitables qui visent les ménages, les organisations et les services publics et en faveur d'investissements ambitieux dans les nombreux défis sociaux et écologiques en Belgique. La Déclaration de septembre de HART BOVEN HARD a été publiée dans le journal De Morgen le 23 septembre et transmise ensuite au ministre-président Geert Bourgeois. Le même soir, il y avait des soirées débat très animées à Gand, Bruxelles et Anvers. Un mois plus tard, le 20 octobre, des centaines de citoyens se sont penchés sur la politique gouvernementale dans huit villes plus petites. HART BOVEN HARD était officiellement né.

ENTRE-TEMPS...

- 15.000 citoyens et 1.000 organisations ont signé notre Déclaration de septembre
- 400 signataires se sont réunis le 25 octobre au 'Hartslag' (battement du cœur) d'Anvers : une conférence qui abordait plusieurs thèmes, tels que la pauvreté, la fiscalité, l'enseignement, l'écologie,...
- HART BOVEN HARD a participé activement à la manifestation syndicale du 6 novembre et, en tant que citoyens et société civile, nous avons soutenu toutes les actions syndicales régionales. Ainsi, nous soutenons et élargissons la lutte des travailleurs
- Des noyaux locaux de HART BOVEN HARD sont actifs dans dix villes
- Notre pendant francophone TOUT AUTRE CHOSE démarre le 11 décembre.
- Nous mobilisons tous ensemble pour une Parade nationale le dimanche 29 mars à Bruxelles. Nous voulons organiser un cortège multicolore de plusieurs milliers de personnes pour faire résonner nos dix rêves. Un événement à la fois musical et critique dans un parc à Bruxelles clôturera le cortège.

Contact: Wouter Hillaert, 0495/845.706, wouter.hillaert@rektoverso.be

waar winst het wint van waarde
wordt verlies het resultaat

WAT IS HART BOVEN HARD?

* **Een groeiende burgerbeweging** die mensen en organisaties verenigt die zich zorgen maken over het geplande besparingsbeleid van de Vlaamse en de federale regering. We verzetten ons tegen een al te economische kijk op onze samenleving en verdedigen solidariteit, waarde boven winst en zuurstof voor mensen. We werken van onderuit en geloven dat er wél een alternatief is.

* **Een slogan voor iedereen** die de Alternatieve Septemberverklaring van HART BOVEN HARD mee onderschrijft. Ondertekenaars maken het logo en het verhaal van HART BOVEN HARD zichtbaar in hun communicatie en bij eigen initiatieven. Zo geven we samen één signaal vanuit welzijnswerk, cultuur, onderwijs, minderheden, verenigingen, jeugdwerk, vakbonden, ...

* **Een langer lopend streven** naar het verbinden, het verbreden en het verdiepen van een meer menselijke visie rond deze samenleving. Over sectoren en maatschappelijke domeinen heen willen we het bewustzijn sterken dat groei niet het enige doel kan zijn, en 'elk voor zich' niet het enige middel. Onze tien 'hartenwensen' gaan voor een heel andere samenleving.

HART BOVEN HARD – de start

HART BOVEN HARD startte op in augustus 2014, na de eerste besparingsplannen van de nieuwe Vlaamse regering Bourgeois I. Op initiatief van cultuurjournalist Wouter Hillaert en uitgever Hugo Franssen kwamen burgers en vertegenwoordigers uit allerlei sectoren een paar zaterdagmiddagen samen om een gezamenlijk antwoord te bespreken.

Dat werd 'de Alternatieve Septemberverklaring': een pleidooi tegen de ongelijkmatige besparingen op vooral gezinnen, organisaties en overheidsvoorzieningen, en voor meer ambitieuze investeringen in de vele sociale en ecologische uitdagingen in België. De Septemberverklaring van HART BOVEN HARD werd op 23 september gepubliceerd in De Morgen en bij het parlement overhandigd aan minister-president Geert Bourgeois. Dezelfde avond vonden er in Gent, Brussel en Antwerpen tegelijk druk bijgewoonde discussieavonden plaats. Een maand later, op 20 oktober, discussieerden ook honderden burgers in acht kleinere steden over het regeringsbeleid. HART BOVEN HARD was officieel geboren.

INTUSSEN...

- Hebben 15.000 burgers en 1.000 organisaties onze Septemberverklaring ondertekend.
- Verzamelden op 25 oktober 400 ondertekenaars op 'de Hartslag' in Antwerpen: een conferentie rond inhoudelijke thema's als armoede, fiscaliteit, onderwijs, ecologie, ...
- Nam HART BOVEN HARD actief deel aan de vakbondsbetoging van 6 november, en staken we als burgers en middenveld ook de regionale vakbondsacties een hart onder de riem. Zo steunen en verbreden we de strijd van werkende mensen.
- Zijn in al tien steden lokale kernen van HART BOVEN HARD actief.
- Start op 11 december ook onze Franstalige tegenhanger: TOUT AUTRE CHOSE.
- Mobiliseren we samen voor een Nationale Parade op zondag 29 maart in Brussel. Met een paar duizend mensen willen we daar in een kleurrijke optocht onze tien hartenwensen luid laten klinken. We eindigen in een Brussels park met een kritisch muzikaal evenement.

Contact: Wouter Hillaert, 0495/845.706, wouter.hillaert@rektoverso.be



La Ligue des droits de l'Homme asbl Les droits humains : agir au quotidien !

Depuis plus de 100 ans, la Ligue des droits de l'Homme combat, en toute indépendance vis-à-vis du pouvoir politique, les atteintes portées aux droits fondamentaux en communauté française de Belgique.

La ligue des droits de l'Homme asbl (LDH) a pour vocation de promouvoir les principes d'égalité, de liberté, de solidarité et d'humanisme, ainsi que les droits fondamentaux des hommes et des femmes en Communauté française de Belgique. Elle tente, au quotidien, de combattre l'injustice et les discriminations sous toutes les formes (racisme, sexisme, homophobie, traite des êtres humains...). Elle veille au respect de la vie privée et à l'accès de tous à une justice équitable et non expéditive.

La LDH appuie son expertise sur le travail de commissions thématiques. Jeunesse, prisons, justice, droits économiques et sociaux, étrangers, Nouvelles technologies et psychiatrie sont leurs sujets de prédilection.

**La Ligue des droits de l'Homme asbl
22, rue du Boulet - 1000 Bruxelles
Tél. : 02/209 62 80 - Fax : 02/209 63 80
ldh@liguedh.be
www.liguedh.be**



Groupe « Ligue des droits de l'Homme »



Suivre la LDH sur Twitter :
@liguedh_be #droitsquicraquent



**Information en temps réel des nouveaux articles
mis en lignes sur le site LDH**

<http://www.liguedh.be/index.php?format=feed&type=rss>